

<http://www.snetap-fsu.fr/CPE-Compte-rendu-de-la-reunion.html>



CPE - Compte rendu de la réunion Congés Formation et Congés mobilité

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des CPE -

Date de mise en ligne : vendredi 4 mars 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La réunion pour l'attribution des congés formation et mobilité s'est tenue le jeudi 3 mars 2016 dans les locaux de la [DGER](#).

Le nombre de demandes de congés formation et mobilité pour 2016-2017

Congé Formation

- [CPE](#) : 2
- [PEPS](#) : 4
- [PLPA](#) : 17
- [PCEA](#) : 41

Total : 64

Congé Mobilité

- CPE : 1
- PEPS : 0
- PLPA : 6
- PCEA : 6

Total : 13

Pour 2016-2017, l'attribution des congés formation et mobilité se décline de la façon suivante :

22,5 [ETP](#) ont été distribués en congé formation (CF) - tout personnel confondu dans l'enseignement agricole technique.

Et 5 ETP en congé mobilité (CM)

Congé Formation

- CPE : 1
- PEPS : 1
- PLPA : 7.5
- PCEA : 9

Total : 18.5

Congé Mobilité

- CPE : 1
- PEPS : 0
- PLPA : 2
- PCEA : 5

Total : 5

Intervention du [SNETAP-FSU](#)

Baisse sensible des possibilités de formation qui impacte fortement les PCEA. Une demande sur trois en moyenne était jusqu'à présent satisfaite, aujourd'hui, plus qu'une sur cinq.

Les collègues qui travaillent dans l'enseignement supérieur seront traités lors d'un groupe de travail spécifique au

programme 142. Les personnels de l'enseignement supérieur ne sont plus concernés par cette note de service.

La masse salariale ne nous a pas été communiquée lors de cette réunion. L'administration a proposé un GT en septembre prochain :

- * *pour un affichage précis de la consommation de la masse salariale.*
- * *pour arrêter le nombre de CF et de CM et leur répartition par corps.*
- * *pour travailler sur les critères d'attribution des CF et CM.*

Le SNETAP-FSU a demandé que le CR de ce GT parvienne rapidement aux O.S.

Rappel : La demande de congé doit être anticipée. Un dossier bien argumenté permet d'obtenir plus facilement le congé.

Les élus paritaires SNETAP et [SNEP](#)-FSU des PCEA, PLPA, PEPS et CPE.